

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021**

Délibération
n°2021.12.182.B

**Travaux de modernisation
de l'usine du Pontil à
Touvre - Lot n°1 - Avenant
n°3**

LE SEIZE DECEMBRE DEUX MILLE VINGT ET UN à 17 h 30, les membres du Bureau Communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 10 décembre 2021

Secrétaire de Séance : Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Membres présents : Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : Dominique PEREZ à Hassane ZIAT, Yannick PERONNET à Gérard DEZIER, Vincent YOU à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU,

Excusé(s) : Marie-Henriette BEAUGENDRE, Michel BUISSON, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Pascal MONIER, Philippe VERGNAUD

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2021

**DÉLIBÉRATION
N° 2021.12.182.B**

COMMANDE PUBLIQUE	Rapporteur : Monsieur GERARDI
TRAVAUX DE MODERNISATION DE L'USINE DU PONTIL A TOUVRE - LOT N°1 - AVENANT N°3	

Par délibération n° 109B en date du 21 décembre 2017, le bureau communautaire a approuvé le lancement de la procédure concernant les travaux de modernisation de l'usine du Pontil à Touvre – 3 lots

La commission d'appel d'offres du 06 septembre 2018 a émis un avis favorable à l'attribution du lot n°1 « Process, électricité/Contrôle-commande/Génie civil, voirie, démolition, désamiantage, réhabilitation des locaux d'exploitation » au groupement STEREAU (mandataire), VIGIER GENIE CIVL ENVIRONNEMENT (co-traitant Génie civil) – 11 chemin de Bretagne – CS 40082 – 92442 ISSY-LES-MOULINEAUX, pour un montant global de 19 506 654,00 € HT

Le lot 1 « Process, électricité/Contrôle-commande/Génie civil, voirie, démolition, désamiantage, réhabilitation des locaux d'exploitation » est un marché simple à prix global et forfaitaire pour les travaux définis dans la décomposition du prix global et forfaitaire(DPGF).

Par délibération n° 120B en date du 19 décembre 2019, le bureau communautaire a approuvé un avenant n° 1 ayant pour objet des modifications techniques, la modification de l'article 8.2.3.2 du CCAP, la correction d'une erreur dans la DPGF et la modification des délais. Le montant de l'avenant était de 113 380,04 € HT, ce qui portait le montant à 19 620 034,04 € HT, soit une augmentation de 0,58 % par rapport à son montant initial.

Par délibération n°27B en date du 20 février 2020, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°2 ayant pour objet la modification des délais partiels et du délai global du marché ainsi que la prise en compte des modifications techniques d'une plus-value de 494 718,00 € HT, ce qui portait le montant à 20 114 752,04 € HT soit une augmentation de 3,12 %.

Il est nécessaire de passer un avenant 3 ayant pour objet les éléments suivants :

- La prise en compte des modifications techniques qui ont fait l'objet de fiches. Elles sont récapitulées dans le tableau joint en annexe.

Ces modifications techniques engendrent au total une plus-value de 353 991,66 € HT (prix ramené au mois Mo du marché)

- La modification des délais partiels et du délai global du marché :

Le tableau présenté en annexe fait état d'un délai supplémentaire de 2,75 mois par rapport au délai défini à l'issue de l'avenant n°2 en cumulant l'ensemble des délais supplémentaires liées aux fiches de modification.

A deux reprises depuis le démarrage des travaux, le délai supplémentaire a également été augmenté du fait des intempéries constatées sur le chantier. Ces délais supplémentaires détaillés ci-dessous ont été notifiés par ordre de service mais n'ont pas été intégrés aux précédents avenants :

En plus de ces intempéries concernant les années 2019 et 2020, 8 jours d'intempéries ont été validés sur la période du 1^{er}/01/2021 au 31/10/2021, soit 0,4 mois de délai supplémentaire.

Le présent avenant n°3 intègre donc un délai de 1,25 mois supplémentaires lié aux intempéries des années 2019, 2020 et 2021 (jusqu'au 31/10/2021), portant ainsi le délai global supplémentaire à 4 mois. Ce délai supplémentaire est à impacter sur la phase 2 ainsi que sur le délai global.

Le montant total de l'avenant 3 est donc de 353 991,66 €HT.

Le montant du marché passe de 20 114 752,04 € HT à 20 468 743,70 € HT. L'augmentation du marché s'élève à 4,93 % par rapport à son montant initial de 19 506 654,00 € HT.

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n°3 au marché relatif aux travaux de modernisation de l'usine du Pontil à Touvre lot n°1 « Process, électricité/Contrôle-commande/Génie civil, voirie, démolition, désamiantage, réhabilitation des locaux d'exploitation » attribué au groupement STEREAU (mandataire), VIGIER GENIE CIVL ENVIRONNEMENT (co-traitant Génie civil) – 11 chemin de Bretagne – CS 40082 – 92442 ISSY-LES-MOULINEAUX, pour un montant en plus-value de 353 991,66 € HT.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Monsieur Bertrand GERARDI conseiller délégué membre du bureau en charge de la commande publique à signer l'avenant n°3

D'IMPUTER la dépense au budget Annexe EAU POTABLE, dans le cadre du programme 3701 Usine de Touvre

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE**

Certifié exécutoire	
<u>Reçu à la préfecture de la Charente le :</u> 20 décembre 2021	<u>Affiché le :</u> 20 décembre 2021

AVENANT N°3 ¹

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND ANGOULÈME

25 Boulevard Besson Bey - 16023 ANGOULÈME CEDEX

Représentée par Monsieur Xavier BONNEFONT, Président, autorisé à signer le présent avenant par délibération n°XXX du bureau communautaire du 16 décembre 2021

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

Groupement d'entrepreneurs conjoints :

Mandataire :

STEREAU

11 chemin de Bretagne - CS 40082

92442 ISSY-LES-MOULINEAUX CEDEX

Code APE : 7112B

Immatriculé au RCS sous le n°602 011 918 00128

Représentée par Monsieur Hugo BARDI

Cotraitant :

VIGIER GENIE CIVIL ENVIRONNEMENT

16 rue Edmond Michelet

24800 THIVIERS

Code APE : 4311Z

Immatriculé au RCS sous le n°807 518 436

Représentée par Monsieur Laurent BONNIERE

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

MODERNISATION DE L'USINE D'EAU POTABLE DU PONTIL A TOUVRE

LOT 1 : PROCESS, ELECTRICITE / CONTROLE-COMMANDE, GENIE CIVIL, VOIRIE, DEMOLITION, DESAMIANTAGE, REHABILITATION DES LOCAUX D'EXPLOITATION

■ Imputation budgétaire : 37-2009 01 ligne 2313 9

■ Date de signature du marché public : 26/09/2018

■ Date de la notification du marché public : 1/10/2018

■ Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : 47 mois

■ Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'Economie.

	Phase 1 Période de préparation	Phase 2 Exécution des travaux de process, d'électricité, de contrôle commande, de génie civil, de désamiantage, mise au point, mises en régime et observation en marche industrielle de l'ensemble des installations de production d'eau potable	Phase 3 Exécution des travaux de réhabilitation du bâtiment d'exploitation	TOTAL
HT	321 707,32 €	17 741 430,54 €	1 443 516,14 €	19 506 654,00 €
TVA	64 341,46 €	3 548 286,11 €	288 703,23 €	3 901 330,80 €
TTC	386 048,78 €	21 289 716,65 €	1 732 219,37 €	23 407 984,80 €

Selon la répartition suivante :

	STEREAU	VIGIER	TOTAL
HT	7 777 756,00 €	11 728 898,00 €	19 506 654,00 €
TVA	1 555 551,20 €	2 345 779,60 €	3 901 330,80 €
TTC	9 333 307,20 €	14 074 677,60 €	23 407 984,80 €

■ Modifications successives de ce montant :

(la mention des décisions de poursuivre au présent tableau n'a qu'une valeur de récapitulation et ne saurait avoir pour effet de donner un caractère contractuel à ces décisions)

Nature de l'acte modifiant le marché	Numéro de l'acte	Date de l'acte	Nouveau montant ⁽¹⁾
Avenant	N°1	20/01/2020	113 380,04 € HT (avenant 1) 19 620 034,04 € HT (marché avec Av1)
Avenant	N°2	24/03/2020	494 718,00 € HT (avenant 2) 20 114 752,04 € HT (marché avec Av2)

(1) Tous les avenants doivent être inscrits dans ce tableau même lorsqu'ils ne modifient pas le montant du marché, dans ce cas faire figurer dans la case nouveau montant « pour mémoire »

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Le tableau ci-dessous récapitule les fiches de modification produites, validées et intégrées au présent avenant. Chaque fiche de modification citée est fournie en annexe et détaille le contenu de chaque modification.

N°	Titre	Nature de la modification	Code fiche de modification		Coût (€ HT)			Délai supplémentaire
			Code document	Indice	STE	VIG	TOTAL	
22-STE	Fiche de demande de modification N°22 - Variateur de puissance	Mise en place d'un variateur de puissance sur une des pompes du Bas Service (450 kW) en lieu et place du démarreur initialement prévu	1STEFMOENS0022B	C	62 067,00€	0,00€	62 067,00€	0 mois
24-STE	Fiche de demande de modification N°24	mise en place d'une chaîne de puissance de 355 kW sur le Haut Service en lieu et place d'une chaîne de puissance de 315 kW prévue initialement	1STEFMOENS0024B	A	7 885,00€	0,00€	7 885,00€	0 mois
25-STE	Fiche de demande de modification N°25	Impact pandémie covid 19	1STEFMOENS0025B	B	7 636,36€	76 363,58€	83 999,94€	1 mois
27-STE	Fiche de demande de modification N°27 Mise en place anticipée des cellules	Modification du planning de remplacement du poste HTA et mise en place une 4e cellule	1STEFMOENS0027B	A	9 800,00€	0,00€	9 800,00€	0 mois
28-STE	Fiche de demande de modification N°28 : Mise en place transformateurs Ecodesign	Mise en place de 2 transformateurs à huile 1 600 kVA, conformes à la réglementation Ecodesign applicable au 01/07/2021	1STEFMOENS0028B	C	24 500,00€	0,00€	24 500,00€	0 mois
29-STE	Fiche de demande de modification N°29	Mise en place de guide échelles brevetés INPI permettant une descente des échelles sécurisée dans les bâches	1STEFMOENS0029B	C	8 750,00€	0,00€	8 750,00€	0 mois
31-STE	Fiche de demande de modification N°31 : intégration des demandes de l'ABF sur les menuiseries et éclairages extérieurs	Changement de coloris des menuiseries et éclairages extérieurs, du fait de l'avis de l'ABF	1STEFMOENS0031B	B	10 405,00€	0,00€	10 405,00€	0 mois
32-STE	Fiche de demande de modification N°32 : Suppression de la potence dans le local moteurs électriques	Suppression de la potence positionnée au niveau du local moteurs électriques	1STEFMOENS0032B	A	-2 500,00€	0,00€	-2 500,00€	0 mois
33-STE	Fiche de demande de modification N°33 : Mise en place de châssis ouvert sur les armoires électriques	Mise en place de châssis électriques sur les armoires électriques	1STEFMOENS0033B	A	0,00€	0,00€	0,00€	0 mois

N°	Titre	Nature de la modification	Code fiche de modification		Coût (€ HT)			Délai supplémentaire
			Code document	Indice	STE	VIG	TOTAL	
34-STE	Fiche de demande de modification N°34 : Fermeture des trappes et suivi intrusion	Fermeture des trappes et suivi intrusion	1STEFMOENS0034B	A	9 860,00€	0,00€	9 860,00€	0 mois
16-VIG	Fiche de demande de modification Reprise de la RD408	Reprise définitive de la route du Pontil (RD 408)	1VIGFMOENS0016B	B	2 519,06€	25 190,57€	27 709,63€	0 mois
17-VIG	Fiche de demande de modification Procédé constructif recharge bâches eaux traitées	Changement de procédé constructif concernant la réalisation de la forme de pente dans les bâches eaux traitées	1VIGFMOENS0017B	B	0,00€	0,00€	0,00€	0 mois
18-VIG	FMO Bardage façade voie SNCF	Modification de la position du bardage côté voie SNCF sur les files A – 1 – C1	1VIGFMOENS0018B	A	7 090,04€	70 900,41€	77 990,45€	0,75 mois
19-VIG	Finition bouchardée sur mur matricé	Modification de finition des murs matricé par rapport au permis de construire	1VIGFMOENS0019B	A	2 887,29€	28 872,90€	31 760,19€	1 mois
21-VIG	FMO Canalisations trop plein extérieurs des bâches enterrées	Modification de matériaux au niveau des trop-pleins enterrées des bâches en sous-sol	1VIGFMOENS0021B	A	0,00€	-5 000,00€	-5 000,00€	0 mois
22-VIG	FMO Habillage mur bâches eaux brutes	Modification de matériaux au niveau de l'habillage extérieur des bâches eaux brutes	1VIGFMOENS0022B	A	0,00€	6 764,45€	6 764,45€	0 mois
TOTAL					150 899,75€	203 091,91€	353 991,66€	2,75 mois

Chacune des lignes ayant une incidence financière fera l'objet d'une ligne complémentaire dans la DPGF en reprenant N° et Titre de la modification.
Les prix présentés pour chaque modification dans le tableau ci-dessus ont été ramenés au mois M0 du marché.
Les montants de cet avenant concernant STEREAU seront révisés conformément au §6.2.2.4 du CCAP et ceux concernant VIGIER conformément au §6.2.2.3.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
 (Cocher la case correspondante.)

NON OUI

Montant du marché initial + avenants n°1 et n°2

	Phase 1 Période de préparation	Phase 2 Exécution des travaux de process, d'électricité, de contrôle commande, de génie civil, de désamiantage, mise au point, mises en régime et observation en marche industrielle de l'ensemble des installations de production d'eau potable	Phase 3 Exécution des travaux de réhabilitation du bâtiment d'exploitation	TOTAL
HT	321 707,32 €	18 346 689,58 €	1 446 355,14 €	20 114 752,04 €
TVA	64 341,46 €	3 669 337,92 €	289 271,03 €	4 022 950,41 €
TTC	386 048,78 €	22 016 027,50 €	1 735 626,17 €	24 137 702,45 €

Selon la répartition suivante :

	STEREAU	VIGIER	TOTAL
HT	7 795 851,48 €	12 318 900,56 €	20 114 752,04 €
TVA	1 559 170,30 €	2 463 780,11 €	4 022 950,41 €
TTC	9 355 021,78 €	14 782 680,67 €	24 137 702,45 €

Montant de l'avenant n°3 :

	Phase 1 Période de préparation	Phase 2 Exécution des travaux de process, d'électricité, de contrôle commande, de génie civil, de désamiantage, mise au point, mises en régime et observation en marche industrielle de l'ensemble des installations de production d'eau potable	Phase 3 Exécution des travaux de réhabilitation du bâtiment d'exploitation	TOTAL
HT	- €	353 991,66 €	- €	353 991,66 €
TVA	- €	70 798,33 €	- €	70 798,33 €
TTC	- €	424 789,99 €	- €	424 789,99 €

Selon la répartition suivante :

	STEREAU	VIGIER	TOTAL
HT	150 899,75 €	203 091,91 €	353 991,66 €
TVA	30 179,95 €	40 618,38 €	70 798,33 €
TTC	181 079,70 €	243 710,29 €	424 789,99 €

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

	Phase 1 Période de préparation	Phase 2 Exécution des travaux de process, d'électricité, de contrôle commande, de génie civil, de désamiantage, mise au point, mises en régime et observation en marche industrielle de l'ensemble des installations de production d'eau potable	Phase 3 Exécution des travaux de réhabilitation du bâtiment d'exploitation	TOTAL
HT	321 707,32 €	18 700 681,24 €	1 446 355,14 €	20 468 743,70 €
TVA	64 341,46 €	3 740 136,25 €	289 271,03 €	4 093 748,74 €
TTC	386 048,78 €	22 440 817,49 €	1 735 626,17 €	24 562 492,44 €

Selon la répartition suivante :

	STEREAU	VIGIER	TOTAL
HT	7 946 751,23 €	12 521 992,47 €	20 468 743,70 €
TVA	1 589 350,25 €	2 504 398,49 €	4 093 748,74 €
TTC	9 536 101,48 €	15 026 390,96 €	24 562 492,44 €

Les montants des avenants n°1, n°2 et n°3 induisent une augmentation globale du marché initiale de 4,93%.

■ Incidence de l'avenant en termes de délai :

Le tableau présenté en pages 3 et 4 fait état d'un délai supplémentaire de 2,75 mois par rapport au délai défini à l'issue de l'avenant n°2 en cumulant l'ensemble des délais supplémentaires liées aux fiches de modification.

A deux reprises depuis le démarrage des travaux, le délai supplémentaire a également été augmenté du fait des intempéries constatées sur le chantier. Ces délais supplémentaires détaillés ci-dessous ont été notifiés par ordre de service mais n'ont pas été intégrés aux précédents avenants :

- OS N°17 du 16/03/2020 : 8 jours d'intempéries validés pour l'année 2019 soit 0,4 mois de délai supplémentaire
- OS N°28 du 19/04/2021 : 9 jours d'intempéries validés pour l'année 2020 soit 0,45 mois de délai supplémentaire

En plus de ces intempéries concernant les années 2019 et 2020, 8 jours d'intempéries ont été validés sur la période du 1^{er}/01/2021 au 31/10/2021 (justificatifs produits en annexe du présent avenant), soit 0,4 mois de délai supplémentaire.

Le présent avenant n°3 intègre donc un délai de 1,25 mois supplémentaires lié aux intempéries des années 2019, 2020 et 2021 (jusqu'au 31/10/2021), portant ainsi le délai global supplémentaire de cet avenant n°3 à 4 mois.

Ce délai supplémentaire est à impacter sur la phase 2 ainsi que sur le délai global.

Le tableau ci-après présente l'incidence de cet avenant n°3 sur les délais partiels et le délai global du marché de travaux :

	MARCHE INITIAL	MARCHE APRES AVENANTS 1 et 2	MARCHE APRES AVENANT 3
Phase 1 Période de préparation	4 mois	7 mois	7 mois
Phase 2 Exécution des travaux de process, d'électricité, de contrôle commande, de génie civil, de désamiantage, mise au point, mises en régime et observation en marche industrielle de l'ensemble des installations de production d'eau potable	45,5 mois	51 mois	55 mois
Phase 3 Exécution des travaux de réhabilitation du bâtiment d'exploitation	6,5 mois	6,5 mois	6,5 mois
DELAÏ GLOBAL	47 mois	52,5 mois	56,5 mois

■ Autres incidences de l'avenant

Les clauses du marché initial demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : ANGOULEME, le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)